

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 févr. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.2



Page 1/9

REDOCOL Spatule fine rapide (blanc)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ de l'entreprise

* 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

REDOCOL Spatule fine rapide (blanc)

Autres désignations:

Dispersionsspachtel

N° de l'article:

23-4-17

* 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

IS: Utilisation sur sites industriels

Catégories de produits [PC]

PC 9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler

* 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

vendeur:

Ostermann Schweiz AG

CH

Breitenstrasse 16B

8500 Frauenfeld

Schweiz

Téléphone: +41 (0)52 304 33 00

Télécopie: +41 (0)52 304 33 09

E-mail: verkauf.ch@ostermann.eu

Site web: www.ostermann.eu

Fournisseur:

FSG Schäfer GmbH

Boschstraße 14

48703 Stadtlohn

GERMANY

Téléphone: +49 (0) 25 63 - 93 95 - 0

Télécopie: +49 (0) 25 63 - 93 95 - 25

E-mail: verkauf@fsg-schaefer.de

Site web: www.fsg-schaefer.de

E-mail (personne compétente): j.bruns@ostermann.eu

+49 30 - 30 68 67 00 (Toxikologisches Informationszentrum Berlin)

* 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Herr J. Bruns, +41 (0) 52 304 33 00, 24h: 145 (24 h Notrufnummer Tox Info Suisse Zürich Schweiz), +41 (0) 52 304 33 00 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Mentions de danger: aucune

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH208	Contient Mélanges: 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on [EG nr. 247-500-7] und 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on [EG nr. 220-239-6] (3:1); 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence: aucune

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 févr. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.2



Page 2/9

REDOCOL Spatule fine rapide (blanc)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

* 3.2. Mélanges

Description:

mastic émulsion diluable à l'eau

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	Titandioxid; [in Pulverform mit mindestens 1% Partikel mit aerodynamischem Durchmesser \leq 10 μm] La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

En cas d'inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée, demander une aide médicale.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée, mousse résistant aux alcools, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO₂).
Extincteur classe de feu B.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'inhalation de produits de décomposition, transporter la victime à l'air frais et l'allonger au calme.

5.3. Conseils aux pompiers

Utilisation d'appareils de protection respiratoire.

5.4. Indications diverses

Refroidissez les récipients en danger en les arrosant d'eau.. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 févr. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.2



Page 3/9

REDOCOL Spatule fine rapide (blanc)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Ventiler la zone concernée. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. à disposition locale.

Pour le nettoyage:

Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.

* **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Section 7: Manipulation et stockage.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

* **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

* **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Mesures techniques et conditions de stockage:

Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

matériaux d'emballage:

Conserver/Stocké uniquement dans le récipient d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Mesures de protection: Gel. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: base forte Acide fort, Comburant.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 13 - Solides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

* **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Solutions spécifiques au domaine:

Agent de placage, à base d'eau.

GISCODE:

BSW 20

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 févr. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.2



Page 4/9

REDOCOL Spatule fine rapide (blanc)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH à partir de 1 janv. 2022	Titandioxid; [in Pulverform mit mindestens 1% Partikel mit aerodynamischem Durchmesser ≤ 10 µm] n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	① 3 mg/m ³ ⑤ (alveolengängige Fraktion) SSC; Tox: Formal; Messmeth: NIOSH

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Titandioxid; [in Pulverform mit mindestens 1% Partikel mit aerodynamischem Durchmesser ≤ 10 µm] n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5	0,17 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veiller à un apport d'air frais.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

En contact splash: Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau:

Utilisation de gants de protection. Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Epaisseur du matériau des gants: >0,4 mm, Temps de pénétration >480 min. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: blanc

Odeur: caractéristique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 févr. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.2



Page 5/9

REDOCOL Spatule fine rapide (blanc)

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	7 - 8	20 °C	① 100,0 pds % ② la fiche de données de sécurité du distributeur
Point de fusion	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Point de congélation	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-33 °C		① Ammoniac anhydre ② la fiche de données de sécurité du distributeur
La température de décomposition	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Point éclair	<i>non applicable</i>		
Taux d'évaporation	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Température d'auto-inflammation	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	0,8 Vol-%		① Référence bibliographique ② la fiche de données de sécurité du distributeur
Pression de vapeur	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Densité de la vapeur	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Densité	1,91 g/cm ³	20 °C	① DIN 53217 ② la fiche de données de sécurité du distributeur
Densité apparente	<i>non applicable</i>		
Solubilité dans l'eau	partiellement soluble	20 °C	② la fiche de données de sécurité du distributeur
Viscosité, dynamique	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Viscosité, cinématique	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Teneur en corps solides	82 pds %		② la fiche de données de sécurité du distributeur

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: base forte, Acide fort, Comburent, fortes.

10.4. Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation préconisées sont respectées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 févr. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.2



Page 6/9

REDOCOL Spatule fine rapide (blanc)

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NO_x).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

* 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Limestone n°CAS: 1317-65-3 N°CE: 215-279-6

DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg (Rat)

Titandioxid; [in Pulverform mit mindestens 1% Partikel mit aerodynamischem Durchmesser ≤ 10 µm]

n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5

DL50 par voie orale: 2 000 - 25 000 mg/kg (Rat)

CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 3,43 - 6,82 mg/L 4 h

Informations complémentaires:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. En contact splash Provoque une irritation des yeux.

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

* 12.1. Toxicité

Limestone n°CAS: 1317-65-3 N°CE: 215-279-6

CL50: >10 000 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))

CL50: >1 000 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))

ErC₅₀: >200 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Desmodesmus subspicatus)

Titandioxid; [in Pulverform mit mindestens 1% Partikel mit aerodynamischem Durchmesser ≤ 10 µm]

n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5

CL50: 1 mg/L 3 d (poisson)

CE50: 3,58 - 100 mg/L 3 d (crustacés)

NOEC: 4 - 80 mg/L 28 d (poisson)

NOEC: 100 mg/L 28 d (crustacés)

NOEC: 100 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques)

* 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

* 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Titandioxid; [in Pulverform mit mindestens 1% Partikel mit aerodynamischem Durchmesser ≤ 10 µm]

n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5

Facteur de bioconcentration (FBC): ≥ 19 Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

* 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Limestone n°CAS: 1317-65-3 N°CE: 215-279-6

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Titandioxid; [in Pulverform mit mindestens 1% Partikel mit aerodynamischem Durchmesser ≤ 10 µm]

n°CAS: 13463-67-7 N°CE: 236-675-5

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 févr. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.2



Page 7/9

REDOCOL Spatule fine rapide (blanc)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 04 10	Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
----------	---

Remarque:

En Suisse, les déchets commerciaux spéciaux doivent être remis à un entreprise d'élimination agréée.

Code des déchets conditionnement

15 01 04	Emballages métalliques
----------	------------------------

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Ordonnance du DETEC sur les listes de mouvements de déchets de l'Ordonnance sur les mouvements de déchets (VeVA) et de l'Ordonnance du DETEC sur les listes de mouvements de déchets (LVA) SUISSE - code clé déchets 14 06 03.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 févr. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.2



Page 8/9

REDOCOL Spatule fine rapide (blanc)

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Autres réglementations (UE):

Le produit n'est affecté à aucune catégorie de risque.

15.1.2. Directives nationales

[CH] Directives nationales

Valeur de COV

0 pds %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

* 16.1. Indications de changement

1.1.	Identificateur de produit
1.2.	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.3.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
1.4.	Numéro d'appel d'urgence
3.2.	Mélanges
6.4.	Référence à d'autres rubriques
7.1.	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
7.2.	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
7.3.	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
8.1.	Paramètres de contrôle
8.2.	Contrôles de l'exposition
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
11.1.	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
12.1.	Toxicité
12.2.	Persistance et dégradabilité
12.3.	Potentiel de bioaccumulation
12.5.	Résultats des évaluations PBT et vPvB
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
16.1.	Indications de changement
16.2.	Abréviations et acronymes
16.5.	Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

* 16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 18 févr. 2024

Date d'édition: 25 févr. 2024

Version: 0.2



Page 9/9

REDOCOL Spatule fine rapide (blanc)

DNEL	dose dérivée sans effet
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
ES	Exposure scenario
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
KG	poids du corps
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PC	Catégorie de produits
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SCL	Specific concentration limit
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

* 16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Aucune donnée disponible

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont, au mieux de nos connaissances, correctes au moment de la mise sous presse. Ces informations sont destinées à fournir des conseils pour la manipulation, le stockage, la transformation, le transport et la mise au rebut du produit mentionnés dans cette fiche de données de sécurité. Les informations ne sont pas transférables à d'autres produits. Si le produit est mélangé avec d'autres matériaux, mélangé ou traité, ou soumis à un traitement, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être transférées sur le nouveau matériau ainsi produit, sauf indication contraire expresse.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.